

# COMPOSITION DES JURYS DE S LECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2023 – 2024

## Le Pr sident de l'universit 

- VU** le code de l' ducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Universit  de Tours ;
- VU** la d l gation de signature et de pouvoir du Pr sident de l'universit  n DAJ/n 2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formul e par la Directrice de L'U.F.R. des Sciences et Techniques.

## D CIDE

### Article 1 : D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'ann e universitaire 2023-2024 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

### MENTION DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES PRODUITS D'ELEVAGE

Pr sident : Christophe BRESSAC

Membres :  ric DARROUZET

Pierre DHOYE

Charlotte LECUREUIL

Laetitia PEROCHON (Professionnel ext rieur)

## MENTION INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : METHODES ET TECHNIQUES EN ANALYSE SENSORIELLE

Président : Alexandre SURGET

Membres : Boriana ATANASOVA

Lise DREYFUSS (Professionnel extérieur)

Nicolas PEINEAU

### Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

### Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 20 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

  


Florent MALRIEU